

***Avenant à la convention n°2017-160 R de mécénat passée pour le
château de Saint-Saturnin entre la Demeure Historique et la Société
Civile Immobilière du château de Saint-Saturnin, propriétaire***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n°2017-160 R passée pour le Château de Saint-Saturnin entre la Demeure Historique et la société civile, et signée le 30 janvier 2017.

Article 1 : La société civile, propriétaire du château de Saint-Saturnin, place de l'Ormeau, 63450 Saint-Saturnin, déclare sous sa responsabilité que le château faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n°2017-160 R est protégée en totalité au titre des monuments historiques.

Article 2 : La société civile déclare que la société SARL Château Royal de Saint Saturnin et elle-même, considérées ensemble, n'ont pas réalisé de revenus ou de profits nets dans le monument globalement, sur la période 2015-2017. Elle déclare que les rémunérations des dirigeants salariés sont inférieures à la limite prévue pour l'appréciation de la gestion désintéressée. La SCI déclare également que les porteurs de parts de la SCI ne perçoivent pas de rémunérations qui puissent remettre en cause la gestion désintéressée du Monument.

Article 3 : Le programme de travaux prévu à l'annexe 1 de la convention n°2017-160 R signée le 30 janvier 2017 est complété par l'annexe 1 du présent avenant.

Article 4 : Le plan de financement de l'annexe 2 de la convention n°2017-160 R signée le 30 janvier 2017 est complété en conséquence par l'annexe 2 du présent avenant.

Article 5 : La société civile s'engage à ne pas signer de convention de mécénat portant sur les mêmes travaux que ceux mentionnés à l'annexe 1 avec d'autres structures habilitées.

Fait à Paris le

Jean de Lambertye La Demeure Historique	Emmanuel Pénicaud Associé	Marie-Christine Pénicaud Associée
Augustin Pénicaud Associé	Pierre-Antoine Pénicaud Associé	Anne-Charlotte de Beupuis Associée

Annexe I : Programme des travaux

Le présent avenant complète les travaux de restauration de la tour sud dite « Tour des Reines » par la restauration des baies du 1^{er} niveau de la façade sud-ouest sur jardin (travaux de maçonnerie – pierre de taille et de menuiserie).

TRAVAUX	COÛT HT
Maçonnerie – pierre de taille	33 558,57 €
Menuiserie	58 236,93 €
Maîtrise d’ouvrage	6 973,00 €
Economiste	2 058,00 €
Total	100 826,53 €

Signatures :

	Emmanuel Pénicaud Associé	Marie-Christine Pénicaud Associée
Augustin Pénicaud Associé	Pierre-Antoine Pénicaud Associé	Anne-Charlotte de Beaupuis Associée

Annexe II : Plan de Financement

Financement	Pourcentage	Montant
Subvention DRAC	34 %	34 800,00 €
Conseil régional	13 %	13 050,00 €
Conseil départemental	9 %	8 700,00 €
Mécénat	30 %	30 000,00 €
Auto-financement	14 %	14 276,53 €
TOTAL	100 %	100 826,53 €

Signatures :

	Emmanuel Pénicaud Associé	Marie-Christine Pénicaud Associée
Augustin Pénicaud Associé	Pierre-Antoine Pénicaud Associé	Anne-Charlotte de Beaupuis Associée

Annexe III

- **Entreprise réalisant les travaux**

Entreprise Blanchon
29, rue Tourcoing
87000 Limoges

- **Échéancier des travaux**

Novembre 2018 – 15 mars 2019

- **Calendrier prévisionnel de leur paiement**

Deuxième trimestre 2019

Signatures :

	Emmanuel Pénicaud Associé	Marie-Christine Pénicaud Associée
Augustin Pénicaud Associé	Pierre-Antoine Pénicaud Associé	Anne-Charlotte de Beaupuis Associée